Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_38D-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°05
SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 Mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 11 mai deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme DURAND Justine pouvoir à Mme RONDEL Emmanuelle, Mme HENRY Mégane pouvoir à M. CHANTOISEL Fabien.

Secrétaire de Séance : Mme JOUAN Véronique

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION :0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

OBJET : SDE 22 : Adhésion à la centrale d'achat pour la partie « entretien et renouvellement des installations » des feux tricolores

N° 38/2026

Vu l'exposé de M Le Maire et la Charte sur la maintenance des feux de carrefours et installations connexes dans diverses communes des Côtes d'Armor ;

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'adhésion de la commune en 2022 à la centrale d'achat ;

Vu l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations et de renouvellement des feux de carrefours ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_38D-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Approuve les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat
- Confie à la centrale d'achat la maintenance des installations suivantes :
  - ⇨ Carrefour RD 13 RD 17
  - ⇨ Rue Macé
  - ⇨ Rue Le Flanchec
- Autorise l'inscription au budget des sommes nécessaires et jusqu'à la fin de l'accord cadre souscrit par la centrale d'achat.

Par envoi à la Préfecture le 22 mai 2026
Par publication le 22 mai 2026

L'Adjoint au Maire,
Fabien CHANTOISEL

